

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 88 DU 12 AVRIL 2021

OBJET : ACCORD-CADRE 8TVE01 – TRAVAUX DE VOIRIE – ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°4

Contexte

L'accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires 8TVE01 a pour objet les travaux de voirie.

Cet accord-cadre a été notifié le 15 juin 2018 au groupement conjoint COLAS SUD-OUEST / SAINCRY, dont le mandataire solidaire est COLAS SUD-OUEST – Agence de Lot-et-Garonne – lieu-dit « Varennes » - CS 10083 – 47240 BON ENCONTRE – N° Siret : 329 405 211 01146.

Le seuil maximum annuel de prestation est fixé à 4 500 000,00 € HT.

Cet accord-cadre a été conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Il est reconductible 3 fois par période de 1 an. Conformément aux dispositions du CCAP, cet accord-cadre a été reconduit tacitement pour la deuxième période de reconduction à compter du 15/06/2020.

L'acte modificatif en cours d'exécution n°3 a pour objet de transférer l'intégralité de l'accord-cadre 8TVE01 à la société Colas France – Agence de Lot-et-Garonne suite à un régime d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions.

L'acte modificatif en cours d'exécution n°4 a pour objet la correction d'une erreur de plume sur le RIB du compte à créditer pour la réalisation des prestations indiqué dans l'acte modificatif en cours d'exécution n°3. L'acte modificatif en cours d'exécution n°4 annule et remplace l'acte modificatif en cours d'exécution n°3.

Exposé des motifs

Dans le cadre d'une réorganisation de l'activité routière du Groupe Colas en France, la société Colas Sud-Ouest a apporté l'ensemble de ses actifs à la société Colas France, au moyen d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions. Cette opération a pris effet au 1^{er} janvier 2021.

Il en résulte un transfert de l'intégralité de l'accord-cadre 8TVE01 à :

Colas France
Agence de Lot-et-Garonne
Lieu-dit « Varennes » - CS 10083
47240 BON ENCONTRE
N° Siret : 329 338 883 03504

Siège social :

Colas France
1, rue du Colonel Pierre Avia
CS 81755
75730 PARIS Cedex
N° Siret : 329 338 883 03413

L'Agglomération d'Agen s'est assurée des capacités professionnelles et financières de cette société pour assurer la bonne fin du contrat. L'intéressé a fourni tous les justificatifs nécessaires.

La totalité des droits et obligations de la société Colas Sud-Ouest – Agence de Lot-et-Garonne (N° Siret : 329 405 211 01146) résultant de l'accord-cadre 8TVE01 et des marchés subséquents (en cours et à venir) issus de cet accord-cadre est transférée à la société Colas France – Agence de Lot-et-Garonne, lieu-dit « Varennes » - CS 10083 – 47240 BON ENCONTRE (N° Siret : 329 338 883 03504) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cadre juridique de la décision

VU l'article 139 4° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'article 1.2 de la délibération n°DCA_015/2020 du Conseil d'Agglomération d'Agen en date du 16 Juillet 2020, donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés publics sans limitation de montant (y compris pour les marchés formalisés) et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant, même lorsque celui-ci entraîne une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

VU l'arrêté n° 2020-AG-26 en date du 17/07/2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'acte modificatif en cours d'exécution n°3 à l'accord-cadre 8TVE01

CONSIDERANT l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ DE VALIDER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°4 A L'ACCORD-CADRE 8TVE01 RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE PORTANT TRANSFERT DE LA TOTALITE DES DROITS ET OBLIGATIONS ISSUS DE L'ACCORD-CADRE PRECITE ET DES MARCHES SUBSEQUENTS ISSUS DE CET ACCORD-CADRE DE LA SOCIETE COLAS SUD-OUEST (AGENCE DE LOT-ET-GARONNE) A LA SOCIETE COLAS FRANCE (AGENCE DE LOT-ET-GARONNE).

2°/ DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF EN COURS D'EXECUTION N°4 AVEC LE NOUVEAU TITULAIRE (MANDATAIRE DU GROUPEMENT COLAS/SAINCRY) : COLAS FRANCE – AGENCE DE LOT-ET-GARONNE, LIEU-DIT « VARENNES » - CS 10083 – 47240 BON ENCONTRE – N° SIRET : 329 338 883 03504.

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités
de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 21/04/2021

Télétransmission le 21/04/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2021

Application agréée E-legalite.com

10_RV-047-200035459-20210421-DP_2021_88-